

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL	2
II.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES	5
III.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT	10
IV.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT	17
V.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	18
VI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS	20
VII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT	21
VIII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE	23
IX.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	24
X.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25
XI.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE	30
XII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITE	31
XIII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	32
XIV.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE	33
XV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE	38

I. LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation le rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, et sur la politique générale et financière de celle-ci.

A POPULATION

Habitants au 1^{er} décembre 2016 : 5869
Habitants au 1^{er} janvier 2017 : 5846
Habitants au 1^{er} décembre 2017 : 5871 (dont 11 au registre d'attente)

349 personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2017, dont 337 personnes venant d'une autre commune du Royaume et 12 de l'étranger.

297 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2017, dont 266 personnes pour une autre commune du Royaume, 23 pour l'étranger, 8 radiations d'office.

80 personnes ont changé de domicile, à l'intérieur de la commune, pendant l'année 2017, constituant 48 ménages.

B ÉTAT CIVIL

Naissances : 39, dont 21 de sexe masculin et 18 de sexe féminin
Décès : 66, dont 22 de sexe masculin et 44 de sexe féminin

Mariages célébrés : 13
Divorces enregistrés : 7
Nationalité belge : 2

C ENSEIGNEMENT

L'école communale comptait au 30 septembre 2017 : 330 élèves
Primaire : 221 élèves Maternel : 109 élèves

D URBANISME

- 20 permis A (hors lotissement)
- 8 permis B (lotissement)
- 34 permis d'impact limité
- 2 permis d'environnement de classe 2
- 35 déclarations de classe 3
ont été traités au 4/12/2017.

E CULTES

Les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2016 se sont clôturés comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u>	<u>Part communale</u>
NANDRIN	26.279,57	23.232,34	3.047,23	-
SAINT-SEVERIN	38.940,80	34.658,94	4.281,86	11.787,95 (ord.)
VILLERS-LE-TEMPLE	20.224,95	12.842,09	7.382,86	2.724,88 (ord.)

F CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

Le compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2016 s'est clôturé comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	Résultat budgétaire	33.505,00
	Résultat comptable	80.859,17
Service extraordinaire	Résultat budgétaire	0,00
	Résultat comptable	0,00

Compte de résultats

Total des produits	1.168.528,55
Total des charges	1.156.450,70
Boni de l'exercice	12.077,85

Bilan

Total de l'actif	204.822,92
Total du passif	204.822,92

G COMPTABILITE COMMUNALE

Les comptes communaux pour l'exercice 2016 se sont clôturés comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	résultat budgétaire	940.249,44
	résultat comptable	1.218.217,04
Service extraordinaire	résultat budgétaire	0,00
	résultat comptable	2.284.624,51

Compte de résultats

Total des produits	10.425.235,44
Total des charges	8.587.020,04
Boni de l'exercice	1.838.215,40

Bilan

Total de l'actif	21.495.881,98
Total du passif	21.495.881,98

H CCATM

En 2017, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement six fois.

I DIVERS

Le Conseil communal s'est assemblé 9 fois en séance publique et le Collège communal s'est réuni 47 fois durant l'année 2017.

J ZONE DE POLICE

Le Conseil de police s'est assemblé 5 fois en séance publique et le Collège de police s'est réuni 10 fois durant l'année 2017.

II. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES

A La situation financière de la commune au 31.12.2017

Analyse du budget 2017 après modifications budgétaires (MB)

1° Le budget ordinaire 2017 après les MB ordi 2/2017, MB extra 2/2017 peut se résumer de la sorte (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2017	6.805.100,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2017</u>	<u>- 6.629.800,00</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2017 après MB2	+ 175.300,00

Boni de l'exercice propre ordinaire 2017 après MB2	+ 175.300,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 647.000,00
<u>Prélèvement en faveur du budget extraordinaire</u>	<u>- 816.700,00</u>
Résultat général ordinaire 2017 après MB2	+ 5.600,00

Soit encore,	
Recettes ordinaires générales 2017	8.701.200,00
<u>Dépenses ordinaires générales 2017</u>	<u>- 8.695.600,00</u>
Résultat général ordinaire 2017 après MB2	+ 5.600,00

2° Le budget extraordinaire 2017 après les MB ordi 2/2017, MB extra 2/2017 se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2017	1.429.800,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2017</u>	<u>- 2.569.200,00</u>
Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2017 après MB2	- 1.139.400,00

Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2017 après MB2	- 1.139.400,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 158.100,00
<u>Solde des prélèvements divers</u>	<u>+ 981.300,00</u>
Résultat général extraordinaire 2017 après MB2	0,00

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2017	2.852.300,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2017</u>	<u>- 2.852.300,00</u>
Résultat général extraordinaire 2017 après MB2	0,00

Outre ces chiffres, il convient aussi d'analyser l'évolution de la dette communale à long terme qui se chiffrera à 2.944.300,00 € au 31/12/2017.

Rappelons que dans cette dette structurelle, notre commune a reçu une avance de trésorerie de la Province de Liège pour couvrir les déficits antérieurs du SRI de Huy. Cette avance de trésorerie de 275.600,00€ est remboursable en 10 annuités constantes (taux d'intérêt = 0.00%) et présentera un solde de 165.400,00€ au 31/12/2017.

Notons également que le taux moyen pondéré de la dette communale est désormais de 0,67% au 31/12/2017 avec près d'un tiers de la dette communale qui présente un taux d'intérêt négatif.

La durée moyenne pondérée des emprunts est de 7,5 ans au 31/12/2017.

Complémentairement aux chiffres de l'évolution du volume de dette communale, l'évolution du montant net d'intérêts payés par la commune de Nandrin est aussi révélatrice de l'évolution de sa santé financière.

A titre d'exemple, nous avons présenté ci-après un tableau montrant l'évolution de la charge nette d'intérêts payés par la commune de Nandrin depuis 2011.

On constate depuis lors une diminution graduelle et importante du volume des intérêts payés par notre commune.

Ainsi, la prévision de charge d'intérêts de la dette pour 2017 est de l'ordre de 20.000,00€, soit environ 106.000,00€ inférieur au montant payé en 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Comptes divers	+37.510,00	+14.700,00	+7.200,00	+4.680,00	+2.370,00	+4.500,00	+4.500,00
Intérêts de la dette	-126.050,00	-95.890,00	-63.960,00	-42.130,00	-37.750,00	-26.800,00	-19.600,00
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL INTERETS	-88.540,00	-81.190,00	-56.760,00	-37.450,00	-35.380,00	-22.300,00	-15.100,00

Enfin, le fonds de réserve ordinaire se chiffrera à 11.700,00€. Pour rappel, ce fonds de réserve avait principalement été constitué pour faire face aux régularisations des quotes-parts de la commune dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy et pour la mise en place de la Zone d'incendie de Hemeco.

Ainsi, en date du 31/12/2017, les arriérés dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy ont été soldés jusque, en ce compris, l'exercice 2015 (arriérés 2014). Il restera encore à régulariser l'exercice 2016 (arriérés 2015), soit un montant de 151.200,00€.

B Le budget 2018 initial

1° Le budget ordinaire 2018 initial se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2018	7.023.500,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2018</u>	<u>- 6.751.100,00</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2018	+ 272.400,00

Boni de l'exercice propre ordinaire 2018	+ 272.400,00
Résultat des exercices antérieurs	- 306.700,00
Prélèvement du fonds de réserve ordinaire	+ 284.200,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>- 242.900,00</u>
Résultat général ordinaire 2018	+ 7.000,00

Soit encore,	
Recettes générales ordinaires 2018	7.307.700,00
Dépenses générales ordinaires 2018	- 7.300.700,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>0,00</u>
Résultat général ordinaire 2018	+ 7.000,00

2° Analyse du budget 2018 initial

- Le budget ordinaire 2018 présente un boni important à l'exercice propre (272.000,00€) et est à l'équilibre aux exercices cumulés. Cette situation un peu particulière, qui était déjà apparue ces deux dernières années, est due aux retards d'entrées de l'IPP du Fédéral. Pour rappel, les recettes attendues pour 2016 avaient été revues à la hausse de plus de 500.000,00€ et celles de 2017, réévaluées d'un montant de l'ordre de 300.000,00€ pour 170.000,00€ en 2018. Il est également fait usage du crédit spécial de recettes d'un montant de 100.000,00€.

- Dans le budget communal ordinaire 2018, les coûts de personnel représentent près de 3,127 millions €, soit 46,29 % des dépenses du budget ordinaire. Ce pourcentage relatif est en légère hausse par rapport aux résultats obtenus l'année dernière, l'index de juillet 2017 expliquant en grosse partie cette hausse relative.
- Un montant de 50.000,00€ est encore inscrit cette année pour alimenter le fonds de pensions des mandataires. Ce fonds est en légère diminution. Son solde au 31/12/2017 sera de l'ordre de 135.000,00€.
- La proportion des frais de fonctionnement est stable cette année par rapport aux années précédentes et représente 21,75% des dépenses ordinaires 2018.
- Pour les frais de transferts, on obtient un poids relatif de 25,87% des dépenses ordinaires, pourcentage en légère diminution par rapport à 2016 et 2017.
- Au niveau du CPAS, la quote-part communale a été fixée, cette année, à 510.000,00€. L'intervention communale dans le budget du CPAS est identique à celle du budget 2017.
- Le montant de transfert vers la Zone de Police est fixé pour le budget 2018 à 362.600,00€, soit un montant indexé par rapport au budget précédent.
- Au niveau du Service d'incendie, le budget 2018 intègre la quote-part de l'arriéré de la commune de Nandrin dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy pour l'exercice 2016 (arriérés 2015), soit 151.300,00€ mais aussi la dotation annuelle 2018 de la Zone de Service d'Incendie Hemeco qui est fonctionnelle depuis le 01/07/2015 et qui a remplacé le SRI de Huy, soit 287.700,00€.
- Enfin, le poste « Dettes » des dépenses ordinaires représente désormais 6,10% des dépenses du budget ordinaire.
- Au niveau des recettes du budget ordinaire, faute d'éléments probants, nous avons appliqué strictement la circulaire budgétaire et inscrit comme dividendes les montants effectivement perçus en 2017.
- Les recettes de prestations se montent à un peu plus de 433.000,00€, soit 6,17% des recettes ordinaires, en incluant 107.000,00€ de crédit spécial de recettes.
- Enfin, un peu plus de 6,554 millions d'euros sont comptabilisés en recettes de transferts, c'est-à-dire, soit des subsides, soit le fruit des impôts communaux.
- Maintien des taux de la taxe sur le précompte immobilier exprimé en centimes additionnels (2.650 ca) et de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,50%).
- Maintien des niveaux de la base de la taxe immondices afin qu'il y ait un équilibre entre les dépenses et les coûts du service (mise en conformité avec le décret wallon) :
 - pour un isolé : 71,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 50 kg de fraction résiduelle et 35 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 2 personnes : 112,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 100 kg de fraction résiduelle et 70 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 3 personnes et plus : 148,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 150 kg de fraction résiduelle et 105 kg de fraction organique.

Le prix de la levée supplémentaire est de 0,72€.

3° Le budget extraordinaire 2018 se présente comme suit (€)

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2018	1.341.900,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2018</u>	<u>- 2.488.900,00</u>
Mali de l'exercice propre 2018	- 1.147.000,00
 Mali de l'exercice propre extraordinaire 2018	 - 1.147.000,00
Résultat des exercices antérieurs	0,00
<u>Prélèvements divers</u>	<u>+ 1.147.000,00</u>
Résultat général extraordinaire 2018	0,00
 Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2018	2.723.800,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2018</u>	<u>- 2.723.800,00</u>
Résultat général extraordinaire 2018	0,00

4° Analyse du budget extraordinaire 2018

- Le budget extraordinaire 2018 prolonge le côté ambitieux du budget 2017 et prévoit environ 2,5 millions € d'investissements dont 932.000,00€ de subsides et 1,56 million € de part communale.
- Le budget extraordinaire 2018 présente la reconduction de plusieurs projets initiés lors du budget 2017 mais pas encore totalement finalisés : le projet d'espace multisports au Péry (150.000,00€ dont 102.000,00€ de subventions), le projet de nouvelle maison du village de Villers-le-Temple (1.025.000,00€ dont 700.000,00€ de subsides), 380.000,00€ d'entretiens de voiries et le PICM (40.000,00€ dont 30.000,00€ de subsides).
- 120.000,00€ sont prévus pour le marché d'architecture de la construction de la nouvelle aile de l'école de Villers-le-Temple.
- Toujours au niveau des écoles, 55.000,00€ sont inscrits pour l'acquisition de conteneurs pour l'école de Villers-le-Temple, de même qu'un montant de 10.000,00€ pour des tableaux interactifs pour les écoles communales.
- 270.000,00€ seront investis pour la réalisation d'un parking d'éco-voiturage sur la RN63. Une subvention de la Province de Liège de 100.000,00€ est attendue.
- 50.000,00€ sont destinés à l'achat du mobilier pour la nouvelle infrastructure communale Commune-CPAS.
- En vrac : 60.000,00€ sont disponibles pour des aménagements de bâtiments, 20.000,00€ pour l'acquisition de véhicules et/ou de matériel pour le service des travaux, 15.000,00€ pour 2 nouvelles bulles à verre enterrées, 10.000,00€ pour des extensions d'éclairage public et 18.000,00€ pour la construction de nouveaux caveaux funéraires.
- 12.500,00€ de subsides extraordinaire pour les scouts de Nandrin sont à nouveau budgétisés (projet de nouveau local).
- 13.400,00€ sont destinés au financement du budget extraordinaire de la Zone de secours Hemeco.
- Enfin, 15.000,00€ sont inscrits pour une étude à définir sur le patrimoine communal, Place Botty, à réaffecter après le déménagement vers le nouveau bâtiment.

- Ajoutons, pour conclure le volet extraordinaire du budget 2018, que l'incorporation du résultat du compte 2017 lors de la MB1, en avril 2018, permettra l'inscription des investissements supplémentaires suivants : 2 autres bulles à verre (15.000,00€), d'autres caveaux funéraires (18.000,00€), des études de SOL à Villers-le-Temple et à Fraineux (2 X 20.000,00€), l'acquisition d'un nouveau tracteur (100.000,00€) et une station d'épuration pour le bâtiment Musin (25.000,00€).

5° Conclusions du budget 2018

Le budget 2018 de la commune de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant aux exercices propres qu'aux exercices cumulés. Il en est ainsi depuis le budget 1995.

La fiscalité de base est inchangée à Nandrin, depuis 2008.

L'intégration du compte 2017 dans le corps du budget 2018, en avril 2018, donnera lieu à une insertion d'une série d'autres projets qui ont été présentés dans le PST.

Néanmoins, malgré un résultat positif à l'exercice propre, la prudence devra rester de mise pour le budget 2018 et les budgets futurs car, si de nombreuses charges supplémentaires sont déjà actées et commencent à se faire ressentir, de nombreuses autres sont annoncées.

Ainsi, voici une liste de décisions en notre possession à ce jour (06/12/2017) qui impacteront les budgets communaux futurs :

- réforme des zones de sécurité (impact attendu en 2019, un surcoût annuel pour notre commune de l'ordre de 80.000,00€ par rapport à la dotation actuelle),
- rattrapage salarial en 2019 au niveau des Zones de police,
- modification des quotients fiscaux individuels (Taxshift fédéral) en 2019 et années suivantes,
- augmentation des quotes-parts ONSS-APL (à partir de 2019),
- cotisation de responsabilisation,
- pensions complémentaires des agents contractuels,
- allongement des carrières des fonctionnaires,
- quasi disparition des dividendes des intercommunales,
- soumission des intercommunales à l'ISoc par le Fédéral,
- augmentation prévisible de l'aide sociale depuis 2015 suite aux mesures fédérales d'exclusion du chômage des chômeurs de longue durée,
- suppression du Plan Marshall,
- ...

Concluons sur une note positive : le budget communal 2018 de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'exercice extraordinaire, et ce, malgré un contexte économique général toujours plus complexe et plus difficile.

Par ailleurs, les fonds de réserve seront alimentés à l'injection du compte 2017 dans le corps du budget 2018, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit durant les exercices 2011 à 2015 et en 2017. La dette communale se monterait donc à 2,944 millions € fin 2017 (avances de trésorerie SRI inclus), soit un équivalent de 42,57% des recettes du budget ordinaire. Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la dette sont plus que saines : taux moyen pondéré de 0,67% (!) et durée moyenne pondérée de 7,5 ans(!) au 31/12/2017.

Enfin, rappelons l'existence d'un fonds de pensions externalisé, alimenté à chaque exercice, et qui prend en charge les pensions des anciens mandataires.

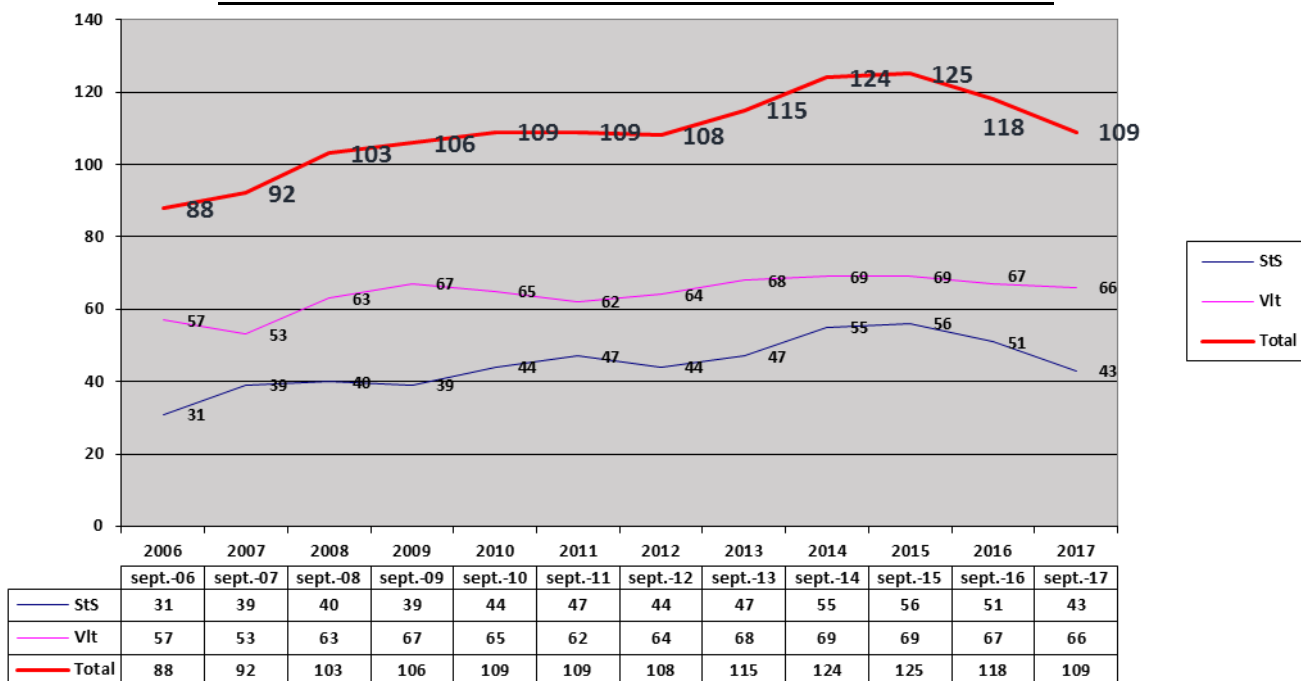
III. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT

A Introduction

La commune de Nandrin compte deux réseaux scolaires, trois implantations. 65% est le pourcentage d'enfants domiciliés sur le territoire de la commune fréquentant une des écoles de l'entité.

B L'évolution de la population scolaire en maternelle

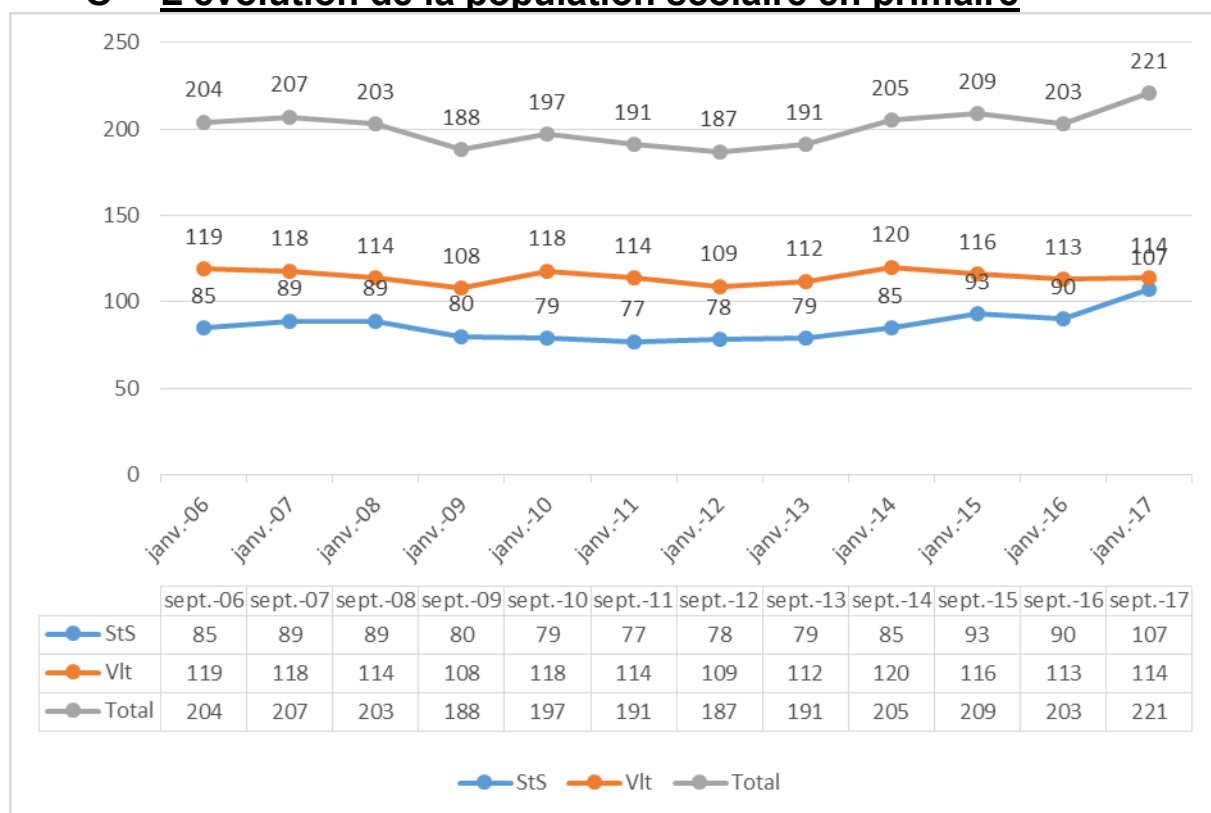
1° La rentrée scolaire 2016-2017 en maternelle au 1^{er} octobre



2° Constats

- 2,5 équivalents temps plein à Saint-Séverin – 3,5 équivalents temps plein à Villers-le-Temple.
- Maintien d'un emploi puéricultrice mi-temps (18.30h/semaine) dans le cadre du projet bien-être de l'enfant initié en 2009-2010, emploi subsidié par le Pouvoir Organisateur.
- Le Pouvoir Organisateur s'est vu attribuer un emploi s'inscrivant dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi, soit une puéricultrice 4/5 temps pour l'implantation de Villers-le-Temple (année scolaire 2016-2017 et 2017-2018).

C L'évolution de la population scolaire en primaire



Au 30 septembre 2017, le nombre d'enfants inscrits est de 221, soit 19 élèves de plus par rapport au comptage de référence (15/01/2017), soit une augmentation de 9,4 %. Le capital-périodes s'élève à 337 périodes à répartir entre les deux implantations.

D L'organisation des cours en primaire

1° Utilisation du capital-périodes

Répartition du capital-périodes pendant l'année scolaire 2017-2018 : du 01/10/2017 au 30/06/2018.

Affectations	Périodes
1 direction sans classe	24
10 titulaires de classe à temps plein (6 Villers 4 St-Sev)	240
Education physique	20
Langues modernes (néerlandais et anglais)	8
Dédoublément partiel P3 P4 Vlt et StS	33
Cours de citoyenneté	12
Total	337

Intervention du Pouvoir Organisateur pour 24 périodes afin de permettre le dédoublement partiel de P2 Vlt (28 élèves) et P1 StS (25 élèves) + 15 périodes pour le dédoublement partiel P3 P4 Vlt et StS.

2° Organisation des cours de secondes langues requiert 8 périodes

	ANGLAIS		NEERLANDAIS	
	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Villers-le-Temple	10 (+5)	6 (-5)	6 (-4)	10 (+8)
Saint-Séverin	17 (+5)	11 (+4)	5 (+2)	3 (+1)

Constat : Pour la troisième année consécutive, la lente reprise du nombre d'enfants inscrits au cours de néerlandais se confirme en 2017.

3° Organisation des cours philosophiques

Villers-le-Temple

	Morale	Religion	total
P1	6	17	23
P2	9	19	28
P3	5	8	13
P4	13	5	18
P5	8	8	16
P6	7	9	16
total	48	66	114
périodes	3	3	

Saint-Séverin

	Morale	Religion	Pc dispense	total
P1	19	6	0	15
P2	10	4	1	17
P3	13	4	0	12
P4	11	2	1	22
P5	10	11	1	15
P6	10	4	0	9
total	73	31	3	90
périodes	4	3	3	

3 groupes à Vlt en religion et morale, 4 groupes en morale et 3 en religion à StS du 01/10/2017 au 29/06/2018 : 2 périodes ont été puisées dans le reliquat pour permettre l'organisation des cours comme décrit ci-dessous
P1+P2, P3+P4, P5+P6.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, chaque enfant reçoit, par semaine, 1 période de religion ou morale et 1 période de philosophie et citoyenneté commun. Pour des raisons pratiques, le cours de religion ou morale se donne à raison de 2 périodes/semaine la première semaine et 2 périodes de philosophie et citoyenneté commun la semaine suivante, conformément aux recommandations des circulaires 5822 du 20/07/2016 et 5823 du 20/07/2016.

3 élèves ont opté pour la philosophie et citoyenneté dispense ; ces 3 élèves reçoivent 2 périodes de philosophie et citoyenneté dispense (pendant que les autres élèves reçoivent le cours de religion ou de morale) la semaine a et 2 périodes de philosophie et citoyenneté commun la semaine b.

Les périodes octroyées par la FWB du 01/10/2017 au 29/06/2018 permettent le dédoublement du cours de morale au degré inférieur de StS. Pour rappel, le décret du 13 juillet 2016 a instauré la création d'un cours d'Education à la Philosophie et à

la Citoyenneté (EPC). La circulaire 5821 du 20/07/2016 précise l'accès à la fonction de Maître de Philosophie et de Citoyenneté pour l'année scolaire 2016-2017 (mesures transitoires) :

- Etre titulaire au moins d'un diplôme de bachelier ou correspondant à ce niveau
- Avoir bénéficié d'une formation à la neutralité via sa formation initiale ou avoir commencé/réussi une unité d'enseignement relative à la formation à la neutralité.

Nos titulaires remplissant ces conditions ; elles ont en outre toutes fait valoir leur priorité au 30/06/2016 et fait acte de candidature pour la fonction de Maîtresse de Philosophie et de Citoyenneté avant le 1/09/2016.

4° Conclusion

Le pouvoir organisateur décide de prendre financièrement en charge du 01/10/2017 au 30/06/2018 :

- 12 périodes nécessaires à l'aide P1 StS ;
- 12 périodes nécessaires à l'aide P2 Vlt ;
- 15 périodes pour l'organisation de 6 classes (5 registres) dans chaque implantation.

E Classes de dépaysement 2017/2018

CLASSES	DATES	CLASSES DE DEPAYSEMENT	ESTIMATION DU NOMBRE D'ELEVES	ESTIMATION DU NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS	ESTIMATION PARTICIPATION PARENTS
P2 Vlt	Du 28/02 au 2/03/18	Ovifat « Le feu au chapiteau »	28	3	84,40 €
P5 P6 Vlt	Du 22 au 30/03/18	Chiesa classes de neige	32	3	370 €
P5 P6 StS	Du 28 au 30/03/18	Stage d'astronaute Redu	36	3	234 €
P4 StS P4 Vlt	Du 22 au 27/04/18	Cancale classes de mer	32	3	220 €
P2 StS	Du 26/02 au 5/05/18	Ovifat « La clé des chants »	15	2	96,50 €
P3 StS P3 Vlt	Du 7 au 9/05/18	Braives classes vertes	29	3	130 €
P1 Vlt	Du 23 au 24/04/18	Bruxelles Atomium	23	2	55 €
P1 StS	Du 19 au 22/04/18	Bruxelles Atomium	25	2	55 €

F Les réunions d'informations enseignants / parents / personnel d'encadrement / pouvoir organisateur / société civile

1° Le Conseil de participation

Durant cette année 2017, le Conseil de participation s'est réuni deux fois. Il a pu notamment observer l'évolution du cadre scolaire, éclairé par le Pouvoir Organisateur.

Pour rappel, le Conseil de participation est constitué de membres du personnel enseignant, de parents d'élèves, de membres du Pouvoir Organisateur ainsi que de représentants issus du tissu culturel local.

2° La CoPaLoc (Commission Paritaire Locale)

La Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal s'est réunie deux fois en 2017. Elle entérine les choix proposés par le Pouvoir Organisateur et prend connaissance des informations de la rentrée et des choix pédagogiques pour l'année entamée, avant de statuer sur les points suivants :

- L'utilisation du capital-périodes au niveau primaire
- La répartition des emplois en maternelle et en primaire
- L'ouverture et la fermeture des écoles (congés scolaires notamment)
- L'établissement et le respect de la hiérarchie du personnel prioritaire
- La programmation de la formation continuée

G L'organisation de la concertation entre enseignants

1° Enseignement maternel

○ Durant la pause de midi :

La rotation des surveillances est aménagée de manière que les institutrices maternelles puissent se concerter entre elles ou avec les enseignant(e)s primaires durant la pause de midi.

○ En dehors du temps de présence des élèves :

Environ une fois par mois, pour toute l'équipe éducative des deux implantations ; sur convocation du Directeur qui tient compte de la présence obligatoire dans d'autres écoles, certains jours, de certains maîtres spéciaux du primaire.

La formation continuée des enseignants, sur base du volontariat, est encouragée par le PO et reconnue notamment dans le cadre de formations dispensées par l'enseignement de promotion sociale.

2° Enseignement primaire

○ Durant le temps de présence des élèves :

L'horaire est aménagé de manière à permettre aux titulaires de classe d'un même degré ou d'un degré proche, et parfois les maîtres spéciaux, de se concerter au minimum 1 période par semaine pendant que se donnent les cours spéciaux comme deuxième langue, éducation physique, option philosophique. Les maîtres spéciaux et titulaires pendant la pause de midi et/ou après la classe.

○ En dehors du temps de présence des élèves :

Environ une fois par mois, pour toute l'équipe éducative, par implantation ou pour les deux implantations, sur convocation du Directeur qui tient compte de la présence obligatoire dans d'autres écoles, certains jours, de certains maîtres spéciaux.

La formation continuée des enseignants, sur base du volontariat, est encouragée et reconnue notamment dans le cadre de formations dispensées par l'enseignement de promotion sociale.

Ponctuellement, pendant un congé scolaire, sur base du volontariat, préparation d'un projet (ex : préparation proposée par un organisateur extérieur à des classes de dépaysement).

H Projet d'établissement 2017-2020

A partir du projet éducatif et pédagogique, chaque établissement construit son projet d'établissement.

Pour rappel, le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

Le projet d'établissement est adapté tous les trois ans.

Axe prioritaire :

La lecture est une discipline transversale qui est une des causes de l'échec scolaire chez les élèves qui ne la maîtrisent pas.

Cette discipline allie à la fois le déchiffrement mais aussi la compréhension. Ces deux compétences doivent être travaillées concomitamment.

L'apprentissage de la lecture se prépare dès l'entrée en section maternelle en développant plusieurs aptitudes (développer le schéma corporel, maîtriser la latéralité, travailler le rythme, l'organisation spatiale et temporelle, développer la discrimination auditive et visuelle, développer la perception de ce qu'est un écrit, faire découvrir le rôle de la lecture, éveiller et attiser la curiosité de l'enfant pour l'écrit en créant un environnement pédagogique riche et varié), se poursuit en première et deuxième années primaires en utilisant les acquis de la maternelle pour déchiffrer et donner du sens à l'écrit puis de la troisième à la sixième primaire en travaillant plus particulièrement les stratégies de lecture.

L'apprentissage de la lecture (en parallèle avec l'écriture) requiert donc une continuité des apprentissages. C'est cette continuité que nous nous efforcerons de développer plus particulièrement durant les prochaines années scolaires pour encourager le désir d'apprendre à lire et susciter le plaisir de lire.

I Plan de formation 2017-2018

Plan formulé et approuvé par l'équipe éducative à la réunion de concertation du 13/06/2017 :

1. Formation MICRO

L'équipe a souhaité l'organisation d'une journée « PO » en interne sur le thème de la lecture en adéquation avec le projet d'établissement

2. Formation MESO

Choix de l'opérateur : l'équipe s'en remet à son organe de représentation et de coordination, à savoir le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), pour le financement de cette journée de formation obligatoire en choisissant une journée spécifique.

Contenu – orientations : l'équipe définit le choix suivant : formation aux premiers soins en collaboration avec la Ligue Francophone Belge de Sauvetage.

3. Formation MACRO

Pour l'année scolaire 2017-2018, la journée de correction des épreuves externes non certificatives P3 et P5 est organisée le vendredi 20 octobre sous la responsabilité du chef d'établissement et considérée comme journée de formation macro obligatoire.

J Organisation de la distribution de repas chauds dans l'implantation de Villers-le-Temple

A l'initiative de l'APECV, Association des Parents de l'implantation de Villers-le-Temple, un projet de distribution de repas chauds une fois/semaine, le jeudi midi, a pris forme en collaboration avec l'asbl Devenirs.

Le projet est de proposer un repas chaud aux enfants des classes maternelles et primaires de l'implantation de Villers-le-Temple. La proposition en a été faite également aux représentants de parents de l'implantation de Saint-Séverin lors du Conseil de participation du 12/10/2016.

Le repas est livré par l'asbl Devenirs et distribué depuis le 12 octobre 2017 par des bénévoles.

Le nombre de places est limité par la capacité d'accueil de la cafétéria du hall omnisports (20 élèves des classes maternelles et 40 élèves des classes primaires).

Le prix du repas (plat + dessert) est de 3€ en maternelle et de 3,80€ en primaire. L'eau du robinet est gratuite. Les réservations et les paiements se feront par les parents sur un site sécurisé de l'asbl Devenirs. En cas d'absence, le repas sera reporté.

La distribution des repas est assurée par 5 bénévoles, grands-mères ou mères d'élèves. Les bénévoles devront porter un tablier et des gants pour servir la nourriture. Un certificat médical est exigé par l'AFSCA.

K Les travaux & divers

- Conséquence de la réalisation de la future Maison du Village, à Villers-le-Temple, l'implantation de Villers se dotera bientôt d'un troisième container qui fera office de garderie le temps nécessaire à la réalisation des travaux de la future Maison Communale, ainsi que le remplacement des deux préfabriqués servant de classe pour le troisième degré en primaire à Villes, et ce dans la perspective d'une réalisation d'un bâtiment entièrement dédié à la maternelle.
- Entretien récurrent des bâtiments scolaires dont la réalisation de travaux importants de mise aux normes de l'électricité.
- Poursuite de l'expérience des cercles de paroles dans les classes.

L Conclusion générale

L'enseignement communal à Nandrin est une petite entreprise d'une cinquantaine de personnes (enseignants, accueillants extra-scolaires, personnel d'entretien, ...) au service de l'éducation, de la formation et de l'épanouissement de plus de 320 enfants.

Enfin, il est utile de rappeler que chaque implantation est dotée d'un comité scolaire et d'une association de parents qui renforcent la cohésion indispensable enfants / parents / enseignants / pouvoir organisateur.

IV. RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT

Pour rappel, l'essentiel de la vision politique de la commune en matière de développement de logements publics se décline en quatre axes :

1. L'assainissement du patrimoine communal pouvant servir, de manière appropriée, le logement public ;
2. Le développement du logement public sur le foncier public appartenant à la commune, au centre d'action sociale et à la région wallonne ;
3. La recherche de synergies possibles avec d'autres communes du Condroz, également confrontées à l'enjeu du développement de logements publics en milieu rural ;
4. L'incitation à la prise en compte de la problématique du logement public par les promoteurs immobiliers dans le développement de projets de plus de 20 logements.

Ce développement s'inscrit dans la logique dictée par les gouvernements wallons qui se sont succédé depuis 2004. Ceux-ci confirment tour à tour leur volonté d'imposer aux communes wallonnes un taux de 10% de logements publics par commune.

Avec un taux de logement public établi à 0,26%, le pourcentage de logements publics à Nandrin est un des plus faibles de toutes les communes de Wallonie. A titre de comparaison, il est de 2,3% à Neupré ; 1,7% à Tinlot ; 15,3% à Engis ; 7,1% à Marchin ; 1,6% à Anthistes ; 1% à Modave et 11,5% à Amay.

Toutefois, depuis 2006, Nandrin a répondu à tous les plans d'ancrage proposés par la Région wallonne, ce qui ne l'expose pas à d'éventuelles sanctions prévues par cette même instance. Au terme des quatre plans d'ancrage, la commune de Nandrin devrait atteindre 1,2% de logements publics.

Les prochains plans d'ancrage programmés portent sur la construction de huit logements dont un logement de transit à Fraigneux et quatre logements pour personnes à mobilité réduite (ancrage 2012-2013) ainsi que la création de sept logements publics sur le site de l'ancienne Gendarmerie, rue de la Gendarmerie à Nandrin (ancrage 2014-2016).

Les défis sont connus : l'augmentation du nombre de ménages (+ 28% à l'horizon 2026 à Nandrin selon l'IWEPS) et l'accroissement constant de la précarité (donc de la difficulté à accéder à un logement ou à le rénover). A cet égard, un exemple frappant : le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a plus que doublé à Nandrin en à peine 5 ans ; le vieillissement de la population (à l'horizon 2040, 1 personne sur 4 aura 65 ans et plus, à Nandrin) ; la transition énergétique (construire et rénover le bâti pour diminuer la consommation d'énergie) ; la lutte contre l'inoccupation des logements, un phénomène qui touche plus de 110 logements sur le territoire communal.

V. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Cette année encore, la CCA a proposé une série de stages diversifiés aux enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les périodes de congés scolaires (carnaval, printemps, été, automne).

Ces stages thématiques ont permis à près de 800 enfants de participer aux nombreuses activités.

Pour la quatrième année consécutive, la CCA a édité un recueil regroupant l'ensemble des activités proposées sur le territoire communal par les associations pour les enfants.

Les principales activités développées par la CCA se déroulent durant les congés scolaires, mais elle encadre également les garderies scolaires dans le cadre de l'accueil extrascolaire. Il est à noter que les garderies demeurent gratuites sur l'entité.

Tout réseau confondu, ce sont une vingtaine d'accueillantes qui assurent l'encadrement des enfants durant toute l'année ; des accueillantes qui, cette année encore, ont suivi une formation visant l'amélioration de leur fonction. Le Collège vise depuis quelques années la pérennisation du personnel d'encadrement au niveau de l'ATL, ayant de moins en moins recours au service des agents recrutés sur base du statut Alem (agence locale pour l'emploi). En effet, les missions de l'Alem, autrefois assurées par l'Onem ont été transférées à l'identique au Forem depuis le 1^{er} janvier 2016, laissant craindre la disparition du modèle.

Le Conseil d'administration de la CCA s'est réuni deux fois cette année 2017 et a, entre-autre, adopté le rapport annuel 2016/2017 ainsi que le Plan d'actions 2017/2018.

Outre les activités habituelles proposées par l'ATL, il convient d'épingler :

- Le projet « jeu t'aime »
- L'activité sentier pédagogique
- La semaine cirque
- La plaine zéro déchet
- La réalisation d'une activité « pierres sèches »
- La mise en place des mercredis inter-réseaux

Plan d'actions 2017-2018 :

- Formation du personnel à Tinlot
- Les mercredis après-midi :
 - Ateliers artistiques
 - Nature
 - Inter-réseaux
- Stage de cirque

Focus sur les activités d'été de l'ATL (une semaine de plus qu'en 2016)

Plaines communales de juillet et août : Du 17 au 21/07 ; du 24 au 28/07 ; du 14 au 18/08

Inscriptions plaines		Petits	Grands	Total/sem	
Juillet	du 17 au 21	18	40	58	2 de plus qu'en 2016
	du 24 au 28	32	46	78*	11 de plus qu'en 2016
Août	du 14 au 18	24	43	67	9 en moins qu'en 2016
TOTAL		74	129	203 inscrits	4 en plus qu'en 2016

*Complet

Animateurs plaines		Petits	Grands	Total/sem	
Juillet	du 17 au 21	4	5	9	2 en moins qu'en 2016
	du 24 au 28	6	6	12	idem qu'en 2016
Août	du 14 au 18	5	5	10	2 en moins qu'en 2016
TOTAL		15	16		4 en moins qu'en 2016

Cap Sciences

du 31/07 au 04/08

30 enfants (stage complet)

Province de Liège

du 31/07 au 04/08

16 enfants (stage complet)

Stage découvertes

du 21 au 25/08

40 petits (2,5 à 7 ans) COMPLET
30 grands (7 à 12 ans) COMPLET

Stage cirque (nouveau)

du 28 au 31/08

13 enfants (une place vacante due à une annulation de dernière minute)
FORTE DEMANDE

Nous observons une augmentation des inscriptions aux plaines pour l'année 2017 (4 enfants).

Cependant, une diminution des inscriptions chez les petits de 2,5 à 6 est à noter. Tout en restant aux normes ONE, le nombre d'animateurs a diminué et nous avons accueilli 5 étudiants sur l'entièreté des animations plaines.

Conclusion : Nous pouvons tirer un bilan positif des animations qui se sont déroulées durant l'été 2017. Le nombre total d'enfants inscrits est de 332 (315 en 2016) et 6 stages sur 8 étaient complets. Une attention toute particulière devra être portée au stage cirque qui, pour une première édition, a remporté un franc succès (stage à réitérer les prochaines années).

VI. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS

En 2017, le CCCA s'est réuni 6 fois. Le CCCA de Nandrin est particulièrement dynamique. Il a initié de nombreux projets en 2017, dont :

- La réalisation d'un dépliant « santé » à Nandrin
- La visite de la résidence-services du Château d'Ochain dans le cadre de la réflexion du groupe sur la réalisation d'une résidence-services à Nandrin
- Les formations MOBITIC
- L'organisation de deux conférences : l'une portant sur les donations et droits de succession avec la participation de la notaire Fabienne Houmard ; l'autre sur la « santé » et les premiers réflexes à prodiguer lors d'un arrêt respiratoire, une conférence donnée par Lucien Bodson, Chef de clinique anesthésiste-urgentiste au CHU de Liège
- La participation du CCCA de Nandrin au salon « Comment bien vieillir » le 25 novembre dernier à Tinlot, une initiative du PCS et du GAL Pays des Condruses
- Poursuite du projet « SEL »

VII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJETS

Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

- réunions plénières (1) ;
- réunions des groupes de travail ;
- réunions de suivi avec la Fondation Rurale de Wallonie.

Programme d'actions 2016-2017-2018 : réalisations

- projet de Natagora et la Fabrique d'église de Saint-Séverin « Restauration du bocage » : suivi, déplacement de la clôture, surveillance des plantations.
- projet « d'amélioration des berges du ruisseau de Houripont » : suivi
- projet « d'action sur le site du captage de Marnave » : suivi
- opération de « sauvetage des batraciens » et pose de panneaux de sensibilisation (printemps) ;
- balade commentée à Villers-le-Temple ;
- projet de « restauration d'une pelouse calcaire » rue des Martyrs. Suivi. Signature de l'emphytéose ;
- projet de « sensibilisation aux murs en pierre sèche » : animations avec les écoles, l'ATL, conférence, balade guidée, initiation à la technique, réalisation d'un mur modèle ;
- projet de « création d'un logo PCDN » : finalisé ;
- projet de « réalisation d'un feuillet de présentation du PCDN » : finalisé.

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre du 20 au 26 novembre 2017 :

- préparation et organisation de l'évènement,
- distribution de plants,
- animations et ateliers.

Plan Maya

- poursuite des engagements : mise en œuvre du fauchage tardif, avancement dans la gestion différenciée, acquisition de nouvelles machines ;
- réalisation et parution d'un article sur l'abeille dans le bulletin communal Carrefour ;
- réunion avec les apiculteurs.

Contrat de Rivière Ourthe

- suivi du Plan d'actions ;
- gestion des plantes invasives ;
- participation aux comités de suivi et AG ;
- communications dans le bulletin communal.

Contrat de Rivière Meuse Aval - Hoyoux

- plan d'actions : gestion des plantes invasives ;
- participation aux comités de suivi et AG ;
- participation au groupe de travail sur l'assainissement autonome ;
- communications dans le bulletin communal.

Communes et rivières propres

Dans le cadre des actions des Contrats de Rivière :

- participation au projet, en association avec le projet Be Wapp ;
- appel à bénévoles ;
- suivi du projet ;
- ramassage des déchets sauvages à Nandrin et Villers-le-Temple.

Zéro-Phyto, Gestion différenciée des espaces verts

- articles de sensibilisation et rappel de la législation dans le bulletin communal ;
- acquisition de machines de désherbage.

Plantation d'un tilleul, don du Rotary club Amay-Villers-le-Temple.

GESTION DE L'EAU

Zones d'immersion temporaire (ZIT)

- suivi des dossiers ;
- réalisation des ouvrages à Saint-Séverin et Fraineux ;
- poursuite de l'étude sur les problèmes de ruissellement et inondations à Baimont.

GESTION DES DECHETS

- établissement du coût vérité : le taux atteint est de 102% ;
- calcul et établissement des taxes ;
- participation aux comités de suivi Intradel de la zone C Liège ;
- relais et suivi des campagnes de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets, menées par Intradel ;
- rédaction d'articles de sensibilisation dans le bulletin communal.

L'échevinat de l'environnement ne dispose pas d'une équipe ou d'un service spécifiques. La réussite des dossiers et projets menés repose sur l'implication et la qualité du travail des agents communaux qui se voient confier ponctuellement des missions.

VIII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE

Espace des Jeunes de Nandrin

Contacts et rencontres régulières

Rapport d'activités de l'espace-jeunes 2017

Ouverture, accueil

L'Espace – jeunes est ouvert les mercredis et samedis dès 14 heures. Certains vendredis dès 17 heures.

Ce local dispose d'un billard, un kicker, un jeu de fléchettes, une console Playstation 3 ainsi qu'une télévision et des jeux de société.

Deux publics le fréquentent. Les aînés et les plus jeunes.

Le groupe des aînés est constitué des premiers jeunes à avoir fréquenté cet espace. C'est un public mixte composé de jeunes âgés entre 24 et 30 ans. Ils viennent de moins en moins car la plupart d'entre eux travaillent et/ou sont en couple.

Le second groupe est constitué de jeunes de la commune âgés entre 17 et 20 ans. Public mixte également, celui-ci se compose d'une bonne vingtaine de membres. De semaine en semaine, on le voit évoluer. En effet, depuis peu, de nouveaux jeunes de l'entité fréquentent les lieux et amènent des amis. Ces jeunes proviennent de Nandrin centre mais également de Villers-le-Temple, Saint-Séverin, Favence, etc...

De plus, les réfugiés habitant l'appartement ILA passent de temps à autre à l'espace-jeunes.

Au total, une quarantaine de jeunes fréquentent maintenant l'espace-jeunes.

Le travail effectué avec ces jeunes consiste en un travail de prévention au niveau de la consommation de substances conduisant à l'addiction, de délinquance, du respect de soi et d'autrui ainsi que du matériel mis à leur disposition. Cet espace reste avant tout un lieu d'accueil, de rencontre où le public vient se détendre ou demander conseil à l'éducateur.

Activités « extraordinaires »

- Soirée laser-game et snooker à Tongres : 10 jeunes âgés de 17 à 21 ans.
- Sortie ski de fond et luge à la Baraque Fraiture : 8 jeunes âgés de 17 à 21 ans.
- Soirées jeux de société : 11 participants âgés de 16 à 22 ans.
- Après-midi sportive : football, volley, badminton : 16 jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Sortie au Domaine Provincial de Mol. Piscine, pédalo, mini-golf, ... : 10 jeunes âgés de 16 à 20 ans.
- Sortie au Domaine Provincial de Chevetogne. Piscine, mini-golf, canoë, ... : une première sortie avec 8 jeunes, et une seconde toujours avec 8 jeunes âgés de 17 à 22 ans.
- Sortie à la piscine tropicale d'Eingeloef : 8 jeunes âgés de 17 à 24 ans.
- Sortie au bowling de Huy : 10 jeunes âgés de 17 à 24 ans.
- Préparation, réalisation et encadrement de l'opération « Eté solidaire » 2017 : 6 jeunes âgés de 15 à 20 ans. Un partenariat commune-CPAS.
- Tournoi de kicker, billard et fléchettes à l'espace-jeunes : 12 jeunes âgés de 16 à 21 ans.
- Tournoi de poker : 8 jeunes âgés de 17 à 24 ans.
- Soirée snooker et laser-game : 8 jeunes âgés de 15 à 20 ans.
- Soirée poker : 10 jeunes âgés de 16 à 21 ans.
- De nombreuses barbecues en été : toujours entre 15 et 20 jeunes présents.
- Participation à l'opération « Boîtes à vivre » sur le marché de Noël de Villers-le-Temple.

Aide logistique et financière aux mouvements de Jeunesse (Patro, Scouts de Villers, Scouts de Nandrin-Tinlot et environs)

- Camps d'été, fêtes, transport de matériel, ...
- Suivi du projet de réaménagement du local des scouts de Nandrin à Favence.
- Rencontre et discussion sur aides et collaborations à mettre en place.

IX. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Missions continues

- réalisation trimestrielle du bulletin communal Carrefour : recherche et sélection du contenu, contacts avec les associations, réunions du comité de rédaction, rédaction d'articles, mise en page, relecture ;
- élaboration des brochures récurrentes : activités proposées aux jeunes pendant les vacances, PCDN, fondation Blavier, taxe déchets, ... ;
- gestion du site Internet et de la page Facebook.

Projets réalisés

Réalisations effectuées en 2017 :

- carte de vœux ;
- invitation au goûter de l'an neuf ;
- livrets et carnets pour le service population – état civil ;
- documents et invitations pour la fondation Blavier, le musée communal et leurs activités (concerts, balades, ...) ;
- documents pour la taxe déchets ;
- documents divers pour la CCA : flyers, livrets pour le programme des stages d'été ;
- documents/feuillettes pour le PCDN : murs en pierre sèche, journée de l'arbre, présentation du PCDN ;
- documents divers pour le CCCA : succession, AVC, ...

Semaine de l'Arbre 2017

Réalisation d'un feuillet toutes-boîtes relatif aux actions menées dans ce cadre.

Accueil Temps Libre

Edition de la brochure sur les stages et animations de vacances 2017, en collaboration avec l'ATL.

Participation citoyenne

- Réunion avec les riverains de la rue des Quatre-Bras : aménagements sécuritaires.
- Réunion avec les associations de Villers-le-Temple : maison du village.
- Réunion avec les riverains du lotissement de la Gotte : projet Duchêne.
- Réunion avec les riverains de la rue des Martyrs : restauration de la pelouse calcaire.
- Réunion avec les riverains de la rue de la Gendarmerie : logements publics.
- Réunion avec les riverains du Péry : logements publics.

X. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Urbanisme

- **Les dossiers d'urbanisme**

96 dossiers ont été traités au 4 décembre 2017, répartis comme suit :

- 20 permis A - localisation en dehors d'un permis d'urbanisation.
- 8 permis B – localisation dans un permis d'urbanisation.
- 6 permis publics dont deux en cours de traitement.
- 34 permis d'impact limité, c'est-à-dire ne nécessitant pas d'avis du fonctionnaire délégué.
- 21 autorisations (15 pour l'abattage d'arbres, 6 pour le choix des parements) ;
- 7 déclarations urbanistiques (procédure visée à l'article 263 du CWATUP) ;

Une réunion de concertation a été organisée concernant le projet de logements publics situé rue de la Gendarmerie. La Commune a suivi les réflexions citoyennes et fait modifier le projet en conséquence.

- **Les permis d'urbanisation :**

Une demande de permis d'urbanisation pour la création de 16 logements rue Famioul est en cours de traitement.

Une réunion de projet s'est tenue dans les bureaux de la Fonctionnaire délégué. Cette réunion était à l'initiative du promoteur. Ce dernier souhaite urbaniser le solde de la parcelle située entre la rue du Péry et la rue Tige des Saules. La réunion de projet est une formalité organisée par le Codt.

Une réunion d'information préalable a été imposée par le Collège dans le cadre de l'urbanisation d'une parcelle située à la Gotte. Cette réunion préalable d'information, obligatoire si le projet nécessite une étude d'incidences sur l'environnement, n'était pas obligatoire pour le projet concerné. Le Collège a souhaité l'imposer de manière à ce que les citoyens puissent être informés du projet dès les premières réflexions. Cette information précoce permet de mieux prendre en considération les réflexions citoyennes.

- **Les dossiers relatifs aux autorisations environnementales**

35 déclarations environnementales (classe 3), ont été traitées au 4 décembre 2017. Par exemple : placement de station d'épuration des eaux domestiques, placement de citerne à mazout ou à gaz, ...

2 permis d'environnement (classe 2) :

Renouvellement du permis d'exploiter d'un stockage de grains et engrais.

En cours de traitement : renouvellement d'un permis d'exploiter d'un car-wash.

1 permis unique en cours de traitement. Il s'agit d'un permis public, relevant de la compétence du Fonctionnaire délégué. (Stockage matériaux communaux)

- **Les permis relatifs aux implantations commerciales :**

La législation instaure trois régimes d'encadrement des implantations commerciales que sont la déclaration, le permis d'implantation commerciale et le permis intégré.

Le permis intégré poursuit un objectif de simplification administrative. Le demandeur peut obtenir en une seule procédure le permis pour l'implantation commerciale, le permis d'urbanisme et le permis d'environnement si nécessaire.

Le Collège communal a un rôle de **guichet unique** pour l'introduction des demandes de permis d'implantation commerciale et de permis intégré.

Le Collège communal est compétent pour délivrer ces différentes autorisations sous la tutelle régionale et sur la base des avis des administrations régionales compétentes dans les différentes matières traitées. Par dérogation à ce qui précède, le **fonctionnaire des implantations commerciales** est compétent pour :

- Tout projet d'implantation commerciale située sur le territoire de plusieurs communes ;
 - Tout projet d'implantation commerciale d'une surface commerciale nette supérieure à 2500 m² ;
 - Tout projet d'extension d'un établissement de commerce de détail ou d'un ensemble commercial de nature à engendrer une surface commerciale nette supérieure à 2500 m² après réalisation du projet.
- 3 permis intégrés relevant de la compétence du Collège communal, ont été traités au 4 décembre 2017 à savoir :
- L'extension de La Différence a été accordée.
 - L'extension et renouvellement de la Pépinière Evelette a été accordée.
 - La construction d'un commerce de boissons a été refusée sur la base d'un rapport des administrations régionales défavorable.

Informations notariales

Au 4 décembre 2017, 130 informations notariales ont été transmises.

Contrôle des actes et travaux

- 5 courriers d'avertissement ont été envoyés concernant diverses infractions,
- 1 PV dressé : constructions sans permis.

Dossiers en recours auprès du Gouvernement wallon

Actuellement, il n'y a pas de dossier en recours auprès du Gouvernement.

Entrée en vigueur du Code du développement territorial

Le Code du développement Territorial – CoDT- est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Ce Code remplace désormais le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle législation sont triples :

- Lutter contre l'étalement urbain.
- Soutenir le développement économique de la Wallonie.
- Simplifier et accélérer les procédures au bénéfice des citoyens et des entreprises wallonnes.

Les procédures de délivrance des permis d'urbanisme ont donc été modifiées en profondeur. Le permis d'urbanisme est soumis à des délais de rigueur, ce qui signifie que si la commune ne traite pas le dossier dans les temps, elle est immédiatement dessaisie du dossier. Ce sont des procédures extrêmement complexes. Ces dernières varient d'un projet à l'autre, d'une localisation à l'autre ... Le calcul des délais nécessite des dates certaines, ce qui engendre une complexité dans la correspondance qui doit se faire désormais essentiellement par recommandé.

Les outils d'aide à la décision ont eux aussi été considérablement modifiés. Une modification substantielle réside dans le passage de la valeur réglementaire à la valeur indicative de ces outils. Seul le plan de secteur et certaines normes régionales gardent leur valeur réglementaire. Le permis délivré non conformément à la norme ne l'est désormais plus en dérogation au règlement mais en écart à cette norme indicative.

Les parties relatives au patrimoine et à l'énergie ont quitté le Code. Ce qui n'empêche que ces législations sont toujours applicables.

Le CoDT organise également des passerelles vers le Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable.

En conclusion, le service urbanisme a connu ces dernières années un foisonnement de législations, qui de surcroît sont de plus en plus complexes.

Le service urbanisme a donc suivi plusieurs formations. Mais au vu de ces inflations législative et jurisprudentielle conjuguées à une complexité accrue de la matière, il est fondamental de renforcer la formation du personnel traitant les permis.

Réunion avec le Fonctionnaire délégué pour les projets importants sur Nandrin

En 2017, trois réunions avec le Fonctionnaire délégué se sont déroulées dans les bureaux de la DGO4 à Liège, afin d'échanger sur l'analyse et le suivi de dossiers importants. Tant l'aspect juridique que l'opportunité de ces projets sont abordés.

CCATM

Le Collège interroge la CCATM sur tous les projets de nature commerciale, sur tous les projets d'urbanisation, et de manière générale, sur les projets d'envergure.

Le Collège tente de consulter la CCATM préalablement à l'introduction de la demande, c'est-à-dire au stade le plus précoce, de manière à pouvoir mieux prendre en compte les remarques formulées par la Commission.

Le CoDT donne une mission supplémentaire à la CCATM. Les demandes de permis d'urbanisme non-conformes à la destination de la zone au plan de secteur dans laquelle elle s'implante, doivent faire l'objet d'un avis de la CCATM dans le cadre de la procédure de dérogation.

Obtention de la subvention de 4.650 euros pour 2016 (5.000 euros diminué de 7% comme tous les subsides régionaux).

En 2017, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement six fois :

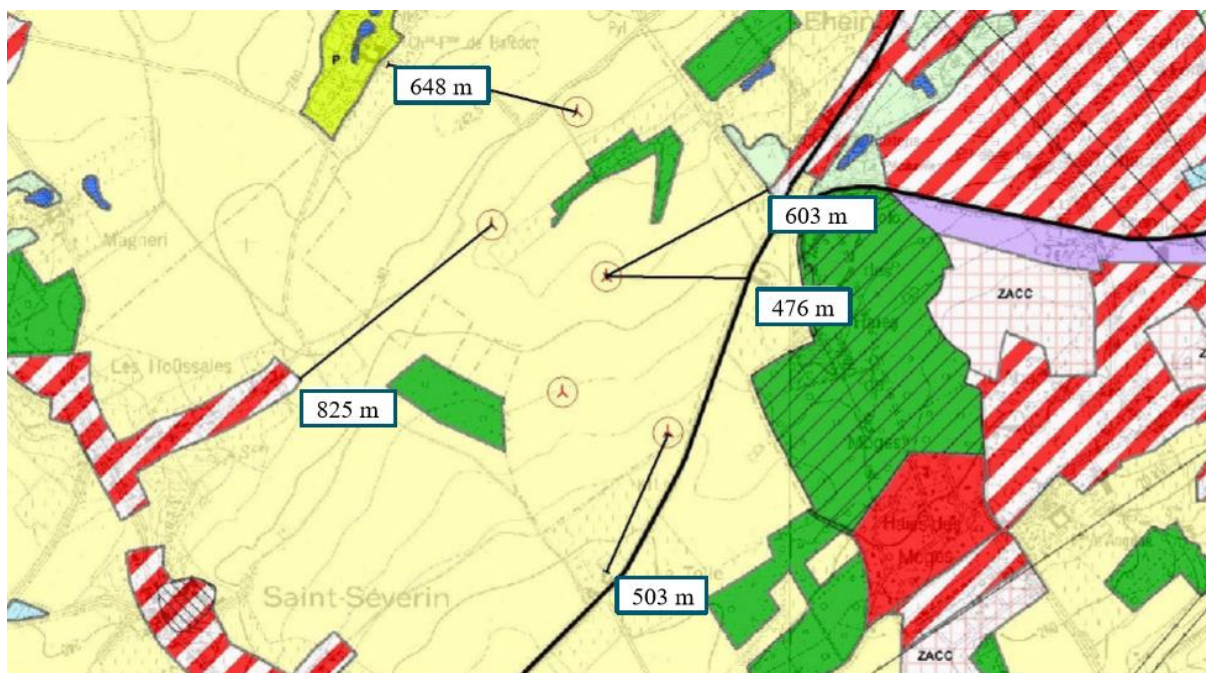
- avis dans le cadre de l'instruction : transformation et agrandissement d'un commerce.
- avis préalable à la procédure : Urbanisation d'une parcelle située rue El Rowe.
- avis dans le cadre de la procédure transformation et agrandissement d'un restaurant.
- avis préalable à la procédure : agrandissement d'une pharmacie.
- avis dans le cadre de la procédure : logements publics rue de la Gendarmerie.
- avis dans le cadre de l'instruction : construction d'un hangar agricole et d'un logement pour l'exploitant.
- avis dans le cadre de l'instruction : construction d'un hangar agricole au sein de l'exploitation.
- avis dans le cadre de l'instruction : transformation d'un bâtiment existant en plusieurs commerces et logements et construction d'un nouveau bâtiment.
- avis obligatoire dans le cadre de l'instruction : transformation d'une maison sise en zone agricole au plan de secteur.

De manière générale, le Collège suit toujours l'avis de la CCATM.

La CCATM a créé un **groupe de travail** afin de mener une réflexion sur les aménagements de la route du Condroz. En effet, la CCATM interrogée sur l'ensemble des permis concernant les commerces implantés le long de la route du Condroz s'inquiète à plusieurs niveaux, à savoir : la sécurité des accès, la mobilité douce, le parcage et l'intégration paysagère de ces ensembles bâtis. C'est à l'aide du PICM, des lignes directrices communales d'urbanisme et des réflexions des membres que la CCATM tente de dégager des principes d'aménagement. Ce groupe de travail s'est réuni trois fois en 2017.

Eolien

Le 12 mai 2016, une réunion d'information préalable a été organisée par les sociétés LAMPIRIS et NPG Energy sur la commune d'Engis concernant le projet repris ci-dessous.



Après cette réunion d'information, toute personne intéressée peut émettre des remarques ou proposer qu'un point particulier soit soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement. La CCATM a émis des remarques dans le cadre de ce dossier, lesquelles ont été relayées par le Collège communal.

Actuellement, aucune demande de permis n'est introduite.

Objectifs

L'objectif poursuivi en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme est d'assurer un développement urbanistique durable.

Les décisions collégiales sont prises dans le souci de maintenir l'identité rurale de nos villages, tout en assurant les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

Une attention particulière devra être portée à la création de logements accessibles aux jeunes de notre commune. La division des logements existants est à privilégier plutôt que la multiplication des nouvelles constructions. Cependant, il est indispensable d'étudier les conséquences de ces divisions sur la qualité des espaces de vie et sur la mobilité. (Augmentation du flux de voiture notamment).

Afin d'encadrer au mieux l'urbanisation de notre commune le Collège communal a suggéré de modifier le PST pour y ajouter un objectif supplémentaire de réaliser deux schémas d'orientation locaux. (SOL). Cette modification a été refusée par le Conseil communal en 2016.

Le texte proposé était le suivant :

« Le schéma d'orientation local détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme, sur base d'une analyse contextuelle comportant les principaux enjeux territoriaux, les potentialités et les contraintes.

Les parties de territoire visées sont les centres de Villers-le-Temple et de Fraineux. Les périmètres exacts seront déterminés en collaboration avec l'auteur de projet agréé qui sera désigné.

Avec son importante réserve foncière publique et privée, Fraineux dispose d'un potentiel de développements. L'urbanisation cohérente de cette zone sera guidée par un document proposant une vue d'ensemble, définissant les espaces publics, les affectations, un phasage, ... De plus, cette partie du territoire présente de nombreux enjeux : sociaux (accueillir toutes les générations et assurer la mixité sociale), environnementaux (préserver la ruralité et les espaces verts) et de mobilité (accès au pôle sportif, au local scout, aux commerces et services bordant la route du Condroz et aux TEC). Il est donc primordial de penser correctement l'urbanisation et les espaces publics qui la mailleront.

Villers-le-Temple, avec non seulement ses bâtiments patrimoniaux mais également son pôle scolaire et son intense activité socio-culturelle, doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'encadrer les nombreux projets immobiliers en valorisant son patrimoine avec des espaces publics qui amélioreront la mobilité entre les pôles d'intérêt et l'habitat voisin. Le maintien de la qualité de vie des habitants et la gestion des eaux seront aussi des aspects importants de l'étude. »

Aujourd'hui, le Collège est toujours convaincu de l'importance d'étudier ces espaces à l'aide d'un schéma d'orientation local de manière à garantir une urbanisation cohérente. Cet outil doit assurer l'équilibre entre urbanisation et le maintien, voire l'amélioration de la qualité du cadre de vie des citoyens.

Un subside de 22 000 euros a été accordé par la Région Wallonne pour notre conseiller en aménagement du territoire.

XI. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE

- La Commune de Nandrin s'est lancée via le GAL et la Province à participer à **POLLEC 2**. Il s'agit d'un plan d'action pour l'énergie durable. L'objectif est de développer une politique locale en faveur du climat dans le cadre de la convention des Maires. Cet engagement est passé au Conseil communal ce 23 juin 2015.

La convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales qui souhaitent s'engager volontairement à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions de CO² de 40% d'ici 2030. Les territoires qui signent la Convention des Maires s'engagent notamment à :

- Réaliser un inventaire des consommations énergétiques sur leur territoire et des émissions de CO² qui y sont liées.
- Etablir un plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED) ;
- Mettre en œuvre le plan d'actions et réaliser des rapports de suivi des actions développées.

Au total 117 communes wallonnes se sont engagées dans ce plan d'action.

En date du 24 octobre 2016, le Conseil communal a décidé d'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie.

Avec l'aide de notre coordinateur (le GAL) un bilan énergétique du territoire (2006/2012) a été dressé en 2016. Ce dernier se compose de deux volets : le bilan CO₂ du territoire et le bilan patrimoine communal. Une estimation du potentiel en énergie renouvelable des 7 communes a également été réalisée. Des propositions de scénarios de réduction d'émissions ont été dressées.

Un comité de pilotage composé de 30 personnes représentant chaque commune du GAL a travaillé sur le plan d'action en faveur de l'énergie durable. Ce dernier est composé d'échevins, éco-passeurs, personnels administratifs, citoyens et associations spécialisés dans l'énergie, représentants des indépendants, des agriculteurs, le plan de cohésion sociale, architecte du territoire, la province, l'APERe ...

En 2017, le Conseil communal a adopté le plan d'action en faveur de l'énergie durable.

Projet : Afin de rencontrer ces objectifs et ceux du PST, la commune travaille au regroupement de ses services (ensemble des services communaux et CPAS). La nouvelle administration aura une très bonne performance énergétique.

Le Collège s'attaque aujourd'hui à la rénovation des bâtiments scolaires de Villers-le-Temple, ce qui permettra également des économies substantielles d'énergie.

Ensuite, il faudra porter une attention particulière aux bâtiments communaux (tels que l'ancien tribunal, l'ancienne école) dont l'affectation doit être revue suite à la création des bâtiments pour la nouvelle administration.

XII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ

L'objectif de la commune est d'augmenter la sécurité sur les voiries afin d'améliorer la qualité de notre cadre de vie, de permettre et d'encourager la pratique des déplacements par les modes doux.

- Dans le cadre du « crédit-impulsion », la commune a réhabilité un sentier situé entre la rue du Péry et la rue de la Chapelle. Le chantier est terminé et le sentier est bien fréquenté.
- Création d'un trottoir rue du Péry (charge d'urbanisme). (Chantier en cours).
- Le 2 mai 2016 la Commune s'est engagée à renouveler le PICM avec la Commune de Tinlot.
Un quick scan (pré-diagnostic) a été transmis auprès des services compétents de la région wallonne. Le Ministre a accepté notre demande de renouvellement. Actuellement, il faut désigner un auteur de projet.
- Projet d'éco-parking : il s'implantera sur un terrain appartenant au CPAS situé à l'angle de la route du Condroz et de la rue Famioul. L'avantage de cette situation est la proximité des commerces de produits courants, la centralité par rapport aux 5 entités, la réalisation du rond-point du Monastère qui facilite la traversée de la route du Condroz tant pour les usagers faibles que pour les véhicules. Le projet avance lentement mais on peut espérer sa réalisation concrète en 2018.

En 2017 :

- établissement d'un bail emphytéotique avec le CPAS,
- le permis d'urbanisme a été délivré ce 11 décembre 2017,
- le cahier des charges est en cours d'élaboration par les services provinciaux. Il sera transmis début janvier à l'administration communale et fera l'objet d'une demande d'accord auprès du Conseil communal début 2018 afin de lancer le marché public de service.

Il est important de préciser que la rue Baimont qui constitue aujourd'hui un chemin à usage des modes doux sera maillée à une bande de circulation réservée au mode doux réalisée le long de la route du Condroz lors de son réaménagement.

- Deux réunions ont été organisées avec la tutelle représentée par Madame Docteur de la DGO1.
 - Sécurisation du quartier du Péry : suite à cette réunion, des tests de la vitesse des véhicules circulant ont été organisés par la police. Les résultats de ces tests démontrent qu'il y a lieu de placer un système de ralentisseur de trafic. Une solution doit être analysée.
 - Sécurisation de la place de Villers-le-Temple : la zone 30 doit être élargie. La chaussée est fort large et induit une vitesse excessive.
- Dans le cadre d'un appel à projet du Ministre relatif à la mobilité douce dont l'objectif était d'assurer le maillage entre les différents Ravels ainsi que les maillages entre les villages, la commune a posé sa candidature. Le projet communal consiste en la création d'une liaison piétonne sécurisée entre le chemin du Bémont et le rond-point de Fraineux. Notre projet n'a malheureusement pas été retenu.

XIII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- Réalisation d'une plate-forme logistique afin d'encourager le développement des produits locaux. Le point ferme est une coopérative agricole qui commercialise les produits des agriculteurs locaux. Des subsides sont octroyés pour la réalisation de ce projet sur la commune de Nandrin.

Plusieurs réunions ont été organisées pour assurer le bon développement du projet.

Un droit d'emphytéose a été cédé sur le bâtiment communal en 2017.

Un subside complémentaire de 150 000 euros a été sollicité auprès de l'ASBL Liège-Europe-Métropole et accordé à la commune de Nandrin en 2017. Ce dernier servira à l'aménagement des abords du bâtiment.

Les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

XIV. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE

Service communal des travaux

L'entretien et la maintenance sont les deux activités qui forment le programme de base du travail exécuté par les équipes du service travaux. L'ensemble du patrimoine communal est mis à rude épreuve durant toute l'année et cela implique un suivi régulier si on veut le garder en bon état.

Il s'agit donc, pour le service travaux, de gérer voiries, chemins, écoles, égouttages, rivières, bâtiments administratifs, cimetières, monuments, signalisations, espaces verts, halls pour les activités sportives et culturelles. La gestion de tous ces lieux et édifices se complexifie étant donné la nécessité d'équiper en sécurité, confort, connections, ou toutes technologies liés à l'évolution de notre vie contemporaine. Ils doivent surtout être accessibles à tous, que ce soit jeunes ou moins jeunes, personnes à mobilité réduite, en voiture, transport en commun, vélo ou à pied.

Beaucoup de missions journalières sur le terrain doivent être maintenant validées en amont et budgétisées par le bureau technique communal apte à donner les directives de réalisation afin de maintenir les coûts de produits, équipements, et de temps en temps de réalisations aux meilleures conditions techniques et financières.

Ce bureau technique communal a par ailleurs suivi les marchés publics pour la réalisation des deux bassins de zone d'immersion temporaire (ZIT) réalisés au Péry et à l'entrée du village de St-Séverin.

Durant toute l'année, il a participé avec l'échevin aux réunions hebdomadaires de la construction de la nouvelle administration – CPAS ou encore le suivi et réception des travaux de rénovation des voiries (PIC – Fond régional pour les investissements communaux).

Une étude réalisée pour l'implantation scolaire de Villers-le-Temple a permis de conclure à l'achat d'un bâtiment préfabriqué pour une période temporaire qui permettra d'accueillir, en remplacement de l'ancien presbytère, le service de l'accueil temps libre.

Durant toute l'année 2017, les différentes équipes du service ont participé à de nombreuses heures de formation. Le collège communal a toujours soutenu les initiatives qui vont dans ce sens et qui permettent aux agents communaux de se perfectionner pour mieux appréhender le travail demandé.

Description des principaux travaux exécutés

Il est intéressant de reprendre par département les réalisations qui ont marqué l'année 2017 et qui vont manifestement concrétiser cette recherche d'amélioration de notre commune.

Pour le service des voiries, nous avons voulu refaire rue de la Halète, une opération identique à celle que nous avons exécutée à Neupont, dans Villers-le-Temple l'année précédente. En effet, nous avons remarqué qu'une voirie soutenue par un bord de coffre réalisé avec des filets d'eau en béton de part et d'autre, résiste beaucoup mieux aux dégradations causées par le ruissellement de l'eau et les passages de convois lourds. L'entretien pouvait aussi être mécanisé par la suite.

Avant de refaire en 2018, la surface hydrocarburée, nos services ont placé les bordures et filets d'eau en accord avec le service régional de tutelle, sur une distance d'environ 1km, à Villers-le-Temple, au lieudit « La Forge ». Un travail préparatoire important devait se faire au passage dans le bois afin de rehausser la voirie en construisant un nouveau

mur de soubassement en terrain escarpé. D'autre part, de nombreuses entrées d'habitations devaient être adaptées, et un nouveau profil de la voirie devait être planifié pour permettre les aménagements nécessaires. Le même genre de travaux a été exécuté à Favence et sur des parties d'accotement de la N63 dont nous avons la charge.

En égouttage souterrain, le service a finalisé le réseau d'évacuation de la rue Lava via une modernisation de la servitude et remis en état rue Tige des Saules une série de conduits bouchés, qui occasionnaient de fortes odeurs en été.

Dans ces travaux, une quantité importante de matières sont à évacuer. Il s'agit généralement de pierres et terres considérées comme inertes et sont remplacées par du sable ou du stabilisé afin de protéger les conduits. Une meilleure gestion de notre dépôt communal sera nécessaire afin de mieux gérer l'évacuation vers des centres reconnus par la Région Wallonne. Une demande de permis classe 2 a donc été déposée au service de la Région Wallonne. Le dossier est actuellement à l'instruction.

Pour le service des espaces verts, nous devons entretenir les bords de voiries en tenant compte des espaces pour lesquels nous pratiquons le fauchage tardif. Pour les chemins, il s'agit souvent d'opérations de débroussaillage et d'élagage.

La préparation des trois cimetières pour le jour des morts est une période intensive pour l'équipe qui doit aujourd'hui le faire avec des moyens nouveaux. En effet, l'usage de tous les produits phyto est interdit et le travail avec des techniques de remplacement n'est pas aisé. Nous avons cependant pu arriver à un très bon résultat et espérons que le nouveau désherbeur thermique, acheté cette année, donnera de bons résultats en 2018.

De nombreuses tombes et caveaux sont officiellement abandonnés (+/- 70 sur les trois cimetières), le recensement est terminé, les délais de récupération par les familles est largement dépassé et nous devons commencer les opérations de recouvrement d'espace pour accueillir de nouveaux défunts. Les procédures pour l'organisation de telles missions sont à définir avec la Région Wallonne.

Les cinq monuments commémoratifs des deux guerres du 20e siècle ont été préparés pour les différentes manifestations patriotiques auxquelles les écoles de Nandrin sont associées.

Les places des villages sont régulièrement entretenues et fleuries dans le cas de la Place Musin.

La commune continue d'entretenir les espaces du Péry (terrains de foot) ainsi que le bois et surfaces de jeux mis à la disposition des jeunes.

Dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature), une plantation d'arbres en alignement a été organisée par le service au centre du village de Villers-le-Temple.

Des interventions régulières sont nécessaires pour l'entretien des promenades à travers nos villages et le long des ruisseaux avec une rénovation des petits ponts en bois.

Pour les centres des villages, nous avons une personne préposée au nettoyage des filets d'eau et avaloirs. Il est secondé par le service propreté pour le regroupement des matières ramassées.

Pour le service des bâtiments, l'année 2017 est un peu particulière. En effet, avant de commencer la construction de la nouvelle administration communale, nous avons réorganisé les services de la Maison Musin afin d'y installer provisoirement la Direction et le secrétariat général, les services financiers et du personnel ainsi que le bureau du bourgmestre et la salle du Collège – ce travail a été fait par nos équipes.

D'autre part, un bâtiment technique a été réalisé au stade de foot avec un aménagement des abords pour stocker le matériel. Ces travaux se faisaient en partenariat financier avec le club qui fournissait les matériaux.

L'église de Nandrin, dont la commune est propriétaire, a de gros problèmes de toitures. Depuis de nombreuses années, le remplacement du recouvrement est à l'étude mais sans solution qui ne soit très onéreuse. Avec une nacelle appropriée, nos hommes ont pu intervenir afin de limiter les dégâts des eaux. L'ensemble du complexe scolaire de Villers va évoluer dans les prochaines années mais actuellement nous occupons des classes préfabriquées pour lesquelles il était nécessaire de rénover les toitures – ce travail a été réalisé par le service travaux.

Dans le bâtiment communal rue Tige des Saules, une nouvelle répartition des surfaces permet de mieux adapter les locaux aux différentes activités dont une partie centrale au club de tennis de table. Les premiers travaux ont permis de réserver deux plateaux au club et d'y mettre les équipements nécessaires.

Pour le service propreté, signalisations et assistance pour l'organisation des évènements, une grande attention a été portée à la sécurité suivant les obligations et recommandations fédérales du ministre de l'intérieur contre les attentats.

Toutes les manifestations se sont déroulées dans de bonnes conditions et nous avons pu répondre positivement pour accompagner les organisateurs dans l'installation des lieux de fêtes ou de rencontres sportives ainsi que les repas des pensionnés de Villers-le-Temple et de Nandrin que nous voulons particulièrement soutenir et nous en remercions les organisateurs bénévoles.

La propreté de la commune reste un grand sujet souvent débattu au Collège. Les cannettes et bouteilles sont régulièrement ramassées souvent avec l'aide d'habitants bénévoles et nous espérons beaucoup une amélioration quand une sanction administrative communale sera mise en place au niveau provincial, avec l'aide de la zone de police du Condroz.

Patrimoine

L'école de Villers-le-Temple

Il s'agit d'un complexe installé au centre du village, constitué de plusieurs bâtiments d'époques différentes. Le souhait du Collège est d'amener plus de cohérence entre les différentes parties, d'assurer une qualité de vie pour les enfants et d'augmenter encore la sécurité.

Un ancien bâtiment va être abandonné et deviendra la base de la nouvelle Maison du Village par une rénovation et extension décidée dans le cadre d'un projet Feader européen.

Les équipements électriques du bâtiment de base de l'école vont être complètement modernisés.

Un marché public a été attribué. Les travaux se feront en période de vacances scolaires. Un budget important a été retenu pour l'étude d'un nouveau bâtiment afin de remplacer les anciennes classes en préfabriqué. Les contacts sont établis avec la Fédération Wallonie Bruxelles et un premier projet a été déposé par le bureau d'architecture retenu.

Regroupement de l'Administration, du CPAS et du bureau de poste

La construction de la nouvelle administration et CPAS avance à grands pas dans de très bonnes conditions du marché public et nous pouvons prévoir que le programme établi pourra être respecté. Une installation dans le bâtiment est prévue pour le mois de mai 2018.

La poste nous a remis son cahier des charges suivant ses nécessités de fonctionnement.

L'antenne locale de la Zone de Police

La transformation de l'ancienne gendarmerie en logements sociaux et notre souci de garder un bureau de police nous a amené à étudier l'achat du bâtiment que la poste va mettre en vente à Nandrin. Par les équipements en sécurité réalisés par la poste, le bâtiment est parfaitement adapté aux besoins de la police.

Utilisation des lieux de culte

Pour permettre la tenue des offices religieux dans des conditions décentes et ouvrir les bâtiments à des manifestations culturelles ou artistiques, nous aidons les Fabriques d'Eglise à organiser et maintenir les bâtiments dans de bonnes conditions.

Des travaux de toiture ont été réalisés à Nandrin mais nous savons qu'une rénovation importante est nécessaire. Le bâtiment est la propriété de la commune.

L'Eglise de Saint-Séverin avait besoin d'un nouveau chauffage que nous avons financé. La couverture d'un prêt a été garantie par la commune pour la transformation du presbytère en logements d'accueil.

Salles de sport et surfaces de jeux

Les équipements ont été renforcés pour différentes pratiques de sport : tennis de table, badminton, foot, chalet et ancien tennis du Péry, salle de billard. L'étude d'une agora a été lancée et les contacts sont établis avec Infraspport de la Région Wallonne.

Rationalisation des bâtiments

Le nouveau projet de Maison du Village dans l'ancien presbytère nous a amené à décider de la vente des bâtiments insalubres de l'ancien café de la jeunesse, organisée pour ce mois de décembre 2017.

La réorganisation du dépôt communal au Péry se fera en collaboration avec la Région Wallonne afin de remplir toutes les obligations administratives de stockages temporaires liés aux activités de la commune.

Espaces verts

Terrain boisé de la rue des Martyrs

La commune a mis à la disposition de Natagora par emphytéose, un terrain de +/- 2.500m² pour la réalisation d'une pelouse calcaire. Ce terrain sera clôturé et destiné à être entretenu grâce à la présence de moutons.

Bois rue de Falogne – 7 hectares

Le DNF (Département Nature et Forêts) a organisé la vente des bois provenant de l'élagage de cette parcelle pour une quantité égale à 35m³.

Gestion des eaux

La commune a finalisé l'achat de 2 hectares de terrains en extension de la rue du Péry à l'arrière des terrains de football synthétiques. La réalisation d'une grande ZIT (zone d'immersion temporaire) est en voie de réalisation suite aux études réalisées par la Région Wallonne.

Centrale de traitement collectif d'égouttage – Villers-le-Temple

Une rénovation a été faite suite à l'inondation des installations. Ce poste sera remis dans le futur à la gestion de l'AIDE – intercommunale.

RN63 – Route de Marche-Liège

La commune de Nandrin a lancé avec la Province, la réalisation d'un parking multimodal sur un terrain du CPAS qu'elle reprend par emphytéose. C'est à cet endroit qu'un 4^e rond-point va être créé. Les premiers travaux ont commencé pour la sécurité de la partie Nandrinoise.

Point Ferme

Une partie de nos bâtiments du Tige des Saules va être remis à la disposition du GAL Pays des Condruses par emphytéose pour développer la logistique d'un point ferme.

Patrimoine

La commune de Nandrin est une terre d'agriculture et plus que jamais doit le rester. Le Collège a soutenu le projet de l'implantation d'une nouvelle exploitation à l'entrée du village en essayant d'intégrer le mieux possible le bâtiment de ferme et d'habitation.

Le projet est porté par une famille déjà exploitante à Nandrin.

D'autre part, un projet d'extension d'une ferme dans la rue du Halleux a aussi été accepté.

Les terrains de la zone ZIT (zone d'immersion temporaire) de Villers seront occupés par l'ancien locataire et la zone ZIT à l'entrée de Saint-Séverin se termine.

Là aussi, le propriétaire, avec qui la commune a passé un accord, pourra dès l'année 2018 retrouver ses prairies.

Nous remercions encore l'agriculteur qui a collaboré au travail d'information sur les travaux saisonniers de l'entreprise agricole en général et ses implications pour l'organisation de la vie du village.

Activités sportives

Le Collège a soutenu toutes les initiatives à vocation sportive : marches ADEPS, joggings (JCPMF), courses cyclistes, rallyes, football, tennis de table, relaxation, badminton, billard, tennis. Le Collège le fait en donnant un subside, du matériel ou un espace approprié.

Le Collège souhaite soutenir les nombreux jeunes et moins jeunes dans la pratique de leurs activités tant en salle qu'en plein air par une aide logistique et financière aux clubs actifs sur l'entité de Nandrin.

La commune poursuit son projet de pérenniser le cadre du Péry pour assurer son accès au plus grand nombre. Cette dynamique se fait au travers d'un partenariat avec la Province de Liège.

Tourisme

Nous avons cherché, durant cette année, à mettre en place avec la commune d'Anthisnes et son Asbl Avouerie d'Anthisnes, un projet d'attractivité vers nos commerces et établissements dans l'horeca. Pour cela, la personne en charge, dont la commune rembourse 50% des coûts (à concurrence de 15.000€), a fait un travail de prospection en collaboration avec notre service de communication.

Il faut cependant regretter que la mise en place de la nouvelle maison du tourisme sur Huy-Waremme ait pris beaucoup de retard et qu'aucune synergie n'ait encore pu réellement démarrer.

Un premier dépliant sur les potentiels touristiques a été réalisé, en partenariat avec Anthisnes, mais la commune de Nandrin devra faire connaître ses atouts sur les réseaux sociaux avec plus de force en 2018. La fédération provinciale du tourisme reste un soutien important.

XV. RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE

Les missions et le fonctionnement du CPAS sont définis principalement par :

- loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS ;
- loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;
- loi du 7 janvier 2002, mod. L0 en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale ;
- loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Les missions du CPAS sont multiples : aide matérielle, aide en espèce, aide médicale, psychologique, ...

Pour les services qu'il ne peut prendre en interne, le CPAS est membre des ASBL Nandrin Santé Neupré, AIGS (association interrégionale de guidance et de santé), Association « Aide, Action, Médiation » (Chapitre XII L.O.) et il a également conclu une convention avec le PCS Condroz, le télé service du Condroz, le GAL Pays des Condruses, la croix rouge et une collaboration avec la Teignouse.

A Le service de maintien à domicile

1° Service d'aide aux familles et aux personnes âgées

Durant l'exercice 2017, nos 7 aides familiales et notre aide-ménagère ont presté 6.333,75 heures au sein de 60 foyers de l'entité (5.666,50 heures pour les AF et 667,25 heures pour l'AM).

Tout au long de l'année, notre service a été sollicité par 31 nouvelles demandes (dont 14 ont été orientées vers les titres-services et l'ALE ou annulées) alors que 12 ont été clôturées et 5 autres sont en cours.

La plupart des bénéficiaires sont aidés pendant 2, 3 ou 4 heures par semaine ou par quinzaine mais l'aide peut être adaptée en fonction des besoins réels et devenir quotidienne si nécessaire.

A notre époque, le vieillissement de la population s'accroît, l'isolement et les handicaps augmentent avec l'âge et c'est cette tranche de la population qui fait le plus souvent appel à notre service.

2° Services de repas chauds

Notre service de repas chauds a desservi 7281 repas complets. En général, une moyenne de 35 repas sont servis par jour. Ceux-ci sont servis chaque jour de la semaine, avec une possibilité de servir un repas à réchauffer pour le week-end.

Le repas complet comprend un potage, un plat et un dessert et peut être adapté en fonction de leurs pathologies et de leurs besoins alimentaires.

3° Service de dépannage

Notre service dépannage a effectué 17 prestations au sein de 11 foyers. Cela représente 10,15 heures de travail.

Les dépannages consistent surtout en petits travaux de jardinage et réparations.

4° Service Guidance budgétaire

Durant l'année 2017, le service de guidance budgétaire a traité 11 dossiers et 7 démarches uniques.

Le but étant d'aider les familles à mieux gérer, voire reconsidérer leurs dépenses mais parfois, l'assistante sociale prend également contact avec les divers créanciers pour leur proposer un plan de remboursement adapté au mieux au budget des bénéficiaires.

Pour les dossiers plus « endettés », nous avons une convention avec le service « Aide Action Médiation » qui s'occupe de la médiation de dettes ainsi que des règlements collectifs de dettes.

B Le service social général

Trois secteurs constituent la dorsale du service social général : ***le droit à l'intégration sociale, les aides sociales générales et l'accueil des candidats réfugiés politiques.***

De janvier à octobre 2017, ce sont quelques 167 demandes d'aides diverses qui ont été soumises au Conseil de l'action sociale et 39 au Bureau permanent.

Le travail du service social général ne se limite pas aux demandes d'aide à soumettre à la décision du CAS ou au BP, en effet, outre l'examen et le suivi de ces dossiers, le travailleur social répond aussi à bien d'autres demandes :

- démarches diverses auprès d'organismes sociaux, syndicats, mutuelles, écoles, avocats... ;
- maison de la justice ;
- informations sur les droits des personnes ;
- orientation vers différents services spécialisés : centre de guidance, justice de paix, service d'aide à la jeunesse, centre régional de recherche et d'actions sociales sur les problématiques familiales, collaboration active avec Saint-Vincent de Paul, la croix rouge, ATL, ASBL diverses.

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les RIS accordés, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

Nature aide	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct
RIS cohabitant	7	7	7	8	7	5	6	5	8	7
Isolé	4	3	3	3	2	3	4	3	3	3
Famille	6	4	4	4	4	3	4	3	2	2
Cplt RIS cohabitant	3	3	3	3	2	4	3	5	5	5
Isolé	3	3	3	4	4	4	4	6	5	4
Famille	4	4	4	4	4	4	4	2	2	3
Garde alternée (isolé/famille)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total RIS	27	24	26	26	23	23	25	24	25	25
PIIS – 25 ans études	5	5	5	5	5	5	5	7	8	8
PIIS + 25 ans études	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
PIIS + 25 ans emploi	3	3	3	4	4	4	7	7	8	6
Article 60	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3

Début janvier 2017, 27 dossiers RIS étaient actifs.

On comptait alors 8 PIIS (plan individualisé d'insertion sociale), dont 5 étudiants de moins de 25 ans, 1 étudiant de plus de 25 ans et 3 PIIS de plus de 25 ans basé sur la recherche d'emploi.

Fin octobre 2017, 25 dossiers de RIS sont ouverts, dont 19 avec un PIIS.

Compte tenu des fluctuations d'octrois et de retraits du droit à l'intégration sociale, la moyenne mensuelle des dossiers en cours est de 24,6 RIS.

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les aides sociales diverses accordées, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.
Aide équivalente au RIS										1
Aide urgente (hors chauffage)	3	3		1		3	2	2		2
Aide Médicale Urgente	1			1			1			1
Aide médico-pharma	2			1			2			1
Cot mut		1	1	1						
Stage enfant		1	1			1				
Frais hébergement (MRS)		1								
Garantie locative									1	
Principe garantie		1	1							
Principe adresse	1		1		1					
Sans abri								1		
Immondices								1		1
Aide spécifique					1					
Assurance voiture							1			
Hébergement (accueil)	1									
Factures diverses		1			1			1		
Aide en espèces										
1 ^{er} loyer							1			
Frais scolaires (fonds culturel)										1

Accueil des candidats réfugiés politiques

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) est une structure d'accueil individuel de candidats réfugiés politiques. Conformément à la loi du 12 janvier 2007, les demandeurs d'asile peuvent y séjourner (après un séjour de 4 mois dans un centre d'accueil communautaire) dans l'attente de la décision positive ou négative de l'Etat, en matière de procédure d'asile.

Durant ces périodes d'attente, les familles accueillies bénéficient de l'aide matérielle accordée par notre service, moyennant des subsides octroyés par l'Etat, selon les instructions de FEDASIL, et le Règlement d'Ordre Intérieur adopté par le conseil de l'action sociale.

Le CPAS dispose de deux ILA, 1 et 2 :

- L'ILA 1 a été occupé du 1/01/2017 au 10/05/2017 par une famille d'origine marocaine et tunisienne, rénovation de l'appartement du 11/05/2017 au 31/08/2017 par le service des travaux de la commune, puis inoccupé du 1/09/2017 au 23/10/2017 et occupé depuis le 24/10/2017 jusqu'au 31/10/2017 par une famille syrienne chrétienne composée de trois enfants et les deux parents.
- L'ILA 2 est occupé depuis le 1/01/2017 jusqu'au 31/10/2017 par une famille syrienne musulmane composée de 4 enfants et leur mère.

C Le service de coordination sociale

Les différentes activités menées dans le cadre de la coordination sociale tendent à créer des moments d'échanges, de rencontres et de convivialité aux participants.

Elles s'adressent aux personnes bénéficiant d'un service du CPAS mais aussi aux aînés.

1° Organisation d'ateliers « cuisine »

Au cours de la période du 01/01/2017 au 31/10/2017, les ateliers ont connu une participation de 91 personnes. Ces moments d'activités permettent de créer un lien social.

2° Atelier « Astuces et déco »

Cet atelier est organisé en collaboration avec le PCS Condroz et est ouvert à toute la population de Nandrin afin de permettre une mixité sociale.

Au cours de la période du 01/01/2017 au 31/10/2017, les ateliers ont connu une participation de 57 personnes.

3° Ciné-club

En partenariat avec le PCS, 3 séances ont été organisées pour les enfants, leurs parents ainsi que leurs grands-parents.

Au cours de la même période, 81 personnes ont participé à cette activité.

4° Organisation de sorties « Article 27 »

L'ASBL Article 27 (en référence à l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme) contribue à favoriser l'accès à la culture aux personnes bénéficiaires du CPAS. Le montant est de 1,25€ par activité.

Onze personnes ont bénéficié de cette aide, 37 tickets ont été délivrés (les bénéficiaires viennent demander leurs tickets lorsqu'ils ont une sortie prévue).

5° Plan MEGA (mon engagement pour garantir l'avenir) : oser dire non aux drogues et à la violence

Comme les années précédentes, l'école Saint Martin a souscrit à la présentation du plan MEGA aux élèves de 6^{ème} primaire, par un agent de proximité de la zone de police du Condroz.

D Le service « Energie »

ITEM	Nombre
Aide urgente pour avance pour achat de combustible de chauffage (remboursable)	6
Fonds des eaux	20
Fonds énergie	6
Allocation de chauffage	57 personnes
Courrier démarches CLE	1 demande qui n'a pas abouti car différentes démarches effectuées avant
CLE – réunion	
Démarches auprès de fournisseurs	102

E Service logement et allocations handicapés

ITEM	Nombre
Logement de transit	1 personne du 5/5/17 au 2/10/17 + démarches ponctuelles pour logements sociaux, des aides diverses ainsi que des recherches de logements
Adresse de référence	
Demandes d'allocations pour personnes handicapées au SPF Sécurité sociale	12 demandes
Demande de cartes de stationnement	11 demandes

F Personnel

Au sein du service général, l'engagement d'un quart temps d'une assistante sociale a été nécessaire afin d'assurer la charge de travail supplémentaire pour garantir un service de qualité aux bénéficiaires. Le quart temps d'une assistante sociale a été prolongé pour une durée de six mois. On constate aussi le retour d'une autre assistante sociale revenue d'une pause carrière.

Dans le cadre des synergies CPAS/Commune, les conventions de mise à disposition de personnel qui avaient été établies pour deux agents ont été reconduites à durée indéterminée.

Je remercie les membres du personnel pour le travail accompli et les membres du Conseil de l'action sociale pour leur participation et leur implication au sein de l'institution.

Le 8 décembre 2017

Par le Collège communal,
Le Directeur général,
Pierre JAMAIGNE.

Le Bourgmestre,
Michel LEMMENS.